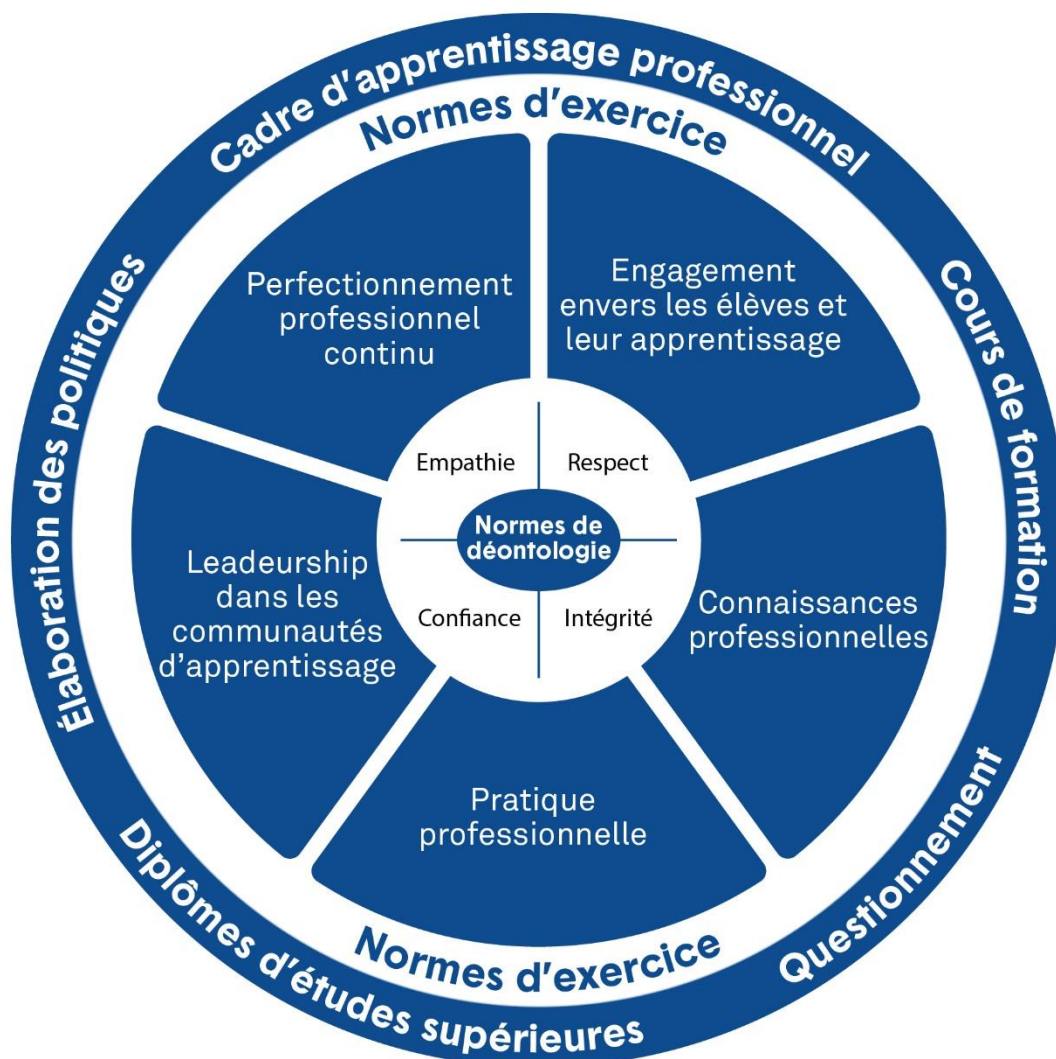




Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Musique instrumentale, au cycle intermédiaire

Annexe A – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Décembre 2021



This document is available in English under the title *Additional Qualification Course Music Instrumental, Intermediate Division*.



Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Cadre conceptuel de la ligne directrice	2
	Mise en œuvre d'un cours menant à une qualification additionnelle	3
	Contexte provincial	3
3.	Contexte législatif	4
4.	Fondements de l'exercice professionnel	5
	Ressources pour la formation des enseignants	5
5.	Cadre de questionnement pédagogique	6
	A. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante	7
	B. Législation, cadres de travail basés sur les droits fondamentaux et contexte ontarien	7
	C. Position critique sur le questionnement pédagogique	8
	D. Fondements théoriques	13
	E. Fondements pratiques du savoir-être musical ()	15
	F. Conception, planification et mise en œuvre du programme	15
	G. Milieux d'apprentissage et stratégies pédagogiques	19
	H. Réflexion, documentation et interprétation de l'apprentissage	21
	I. Responsabilité partagée pour favoriser l'apprentissage	22
	J. Réseau et soutien professionnels	24
	K. Apprentissage technologique	24
	L. Recherche, apprentissage professionnel et avancement de la pédagogie	25
6.	Conception et pratiques pédagogiques	26
	Apprentissage expérientiel	27
7.	Mesure et évaluation des participants	27
	Annexe 1	31
	Annexe 2	33
	Annexe 3	34
	Annexe 4	35



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Musique instrumentale, au cycle intermédiaire

1. Introduction

Les cours menant à une qualification additionnelle appuient les pédagogues dans la création de milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, inclusifs et accueillants. Ils présentent le contexte pour explorer les connaissances et pratiques professionnelles qui permettent de tenir compte des forces, intérêts et besoins de chaque apprenant.

La création de milieux d'apprentissage inclusifs exige l'engagement de tous les partenaires : les pédagogues, les apprenants, les parents, les familles, les tutrices et tuteurs, les personnes chargées de la garde des enfants et la communauté. Cette vision de l'inclusion, ainsi que les efforts déployés pour la maintenir, exigent un travail soutenu et un partage des responsabilités. Cela veut dire qu'il faut réfléchir de façon collective et critique aux répercussions des politiques, pratiques et processus sur les milieux d'apprentissage inclusifs en utilisant une base antioppression et antiracisme.

Les réflexions critiques suivantes (schéma n° 1) offrent un cadre de travail possible parmi de nombreux autres afin d'orienter les pédagogues à favoriser une conscience critique, et à créer et à maintenir une vision de l'éducation inclusive :

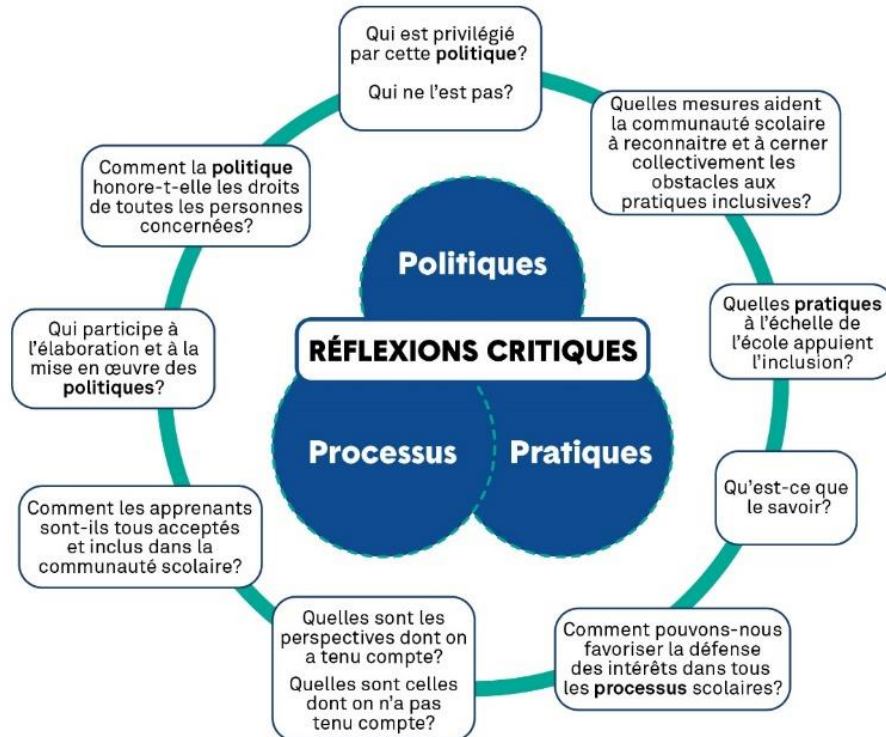


Schéma n° 1 : Réflexions critiques

2. Cadre conceptuel de la ligne directrice

La ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Musique instrumentale, au cycle intermédiaire de l'annexe A fournit un cadre conceptuel visant à aider tant les fournisseurs que les instructeurs à élaborer le cours et à en faciliter la prestation. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante sont les assises du présent cadre conceptuel de la ligne directrice. Sa structure est conçue de façon à définir de manière fluide, holistique et intégrée les concepts clés de ce cours.

Les participantes et participants qui s'inscrivent au présent cours ont un intérêt pour le domaine abordé ou en ont acquis de l'expérience.

Le présent cours a pour but d'explorer et d'améliorer la pratique professionnelle, la planification de programmes et le leadership au cycle intermédiaire.

Le cours menant à la qualification additionnelle Musique instrumentale, au cycle intermédiaire, adopte une approche critique et pédagogique pour explorer, de façon holistique et intégrée, les fondements théoriques, les théories de l'apprentissage, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, la conception et les pratiques pédagogiques, la mesure et l'évaluation, le milieu d'apprentissage, la recherche et les aspects éthiques dont il faut tenir compte au chapitre de l'enseignement et de l'apprentissage de la musique instrumentale à tous les cycles. Les participants renforcent ainsi leur efficacité professionnelle en approfondissant leurs connaissances tout en soutenant leur jugement professionnel et les milieux d'apprentissage inclusifs, et en acquérant de nouvelles connaissances pour perfectionner leur pratique.

Mise en œuvre d'un cours menant à une qualification additionnelle

Les divers contextes professionnels, les connaissances, les habiletés, la compréhension et l'expérience des participantes et participants déterminent sur quels concepts clés de la ligne directrice on mettra l'accent (schémas 2, 3, 4, 5 et 6).

Adopter le modèle d'un milieu d'apprentissage positif qui reflète l'empathie, la diversité, l'équité et l'autonomie du point de vue des ressources et de la déontologie, est essentiel à la mise en œuvre holistique du présent cours, lequel soutient les Normes de déontologie de la profession enseignante et les Normes d'exercice de la profession enseignante pour construire un milieu d'apprentissage inclusif.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît qu'au sein des systèmes scolaires financés par la province ainsi que dans les écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations, les pédagogues doivent explorer les idées, l'expérience vécue et les intérêts locaux qui s'appliquent à leur contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

Dans le présent document, les termes «participantes et participants» font référence aux pédagogues qui suivent le cours et les termes «apprenantes et apprenants» font référence aux jeunes qui fréquentent les écoles.

Contexte provincial

Les communautés francophones et anglophones doivent également mettre en œuvre la ligne directrice en tenant compte de leurs propres contextes et besoins. Chaque communauté linguistique doit explorer le contenu de la présente ligne directrice selon des perspectives et des domaines d'intérêts distincts. Cette souplesse permettra aux deux communautés linguistiques de mettre en œuvre le cours en fonction d'une variété de contextes.

Les pédagogues de l'Ontario travaillent dans des contextes éducatifs variés et diversifiés. Ils peuvent se retrouver dans différents établissements d'enseignement, tels qu'une école rurale de langue française, une école catholique, une école publique en milieu urbain, une école des Premières Nations, une école provinciale ou une école indépendante ou privée. Les pédagogues réfléchissent au contexte unique de chaque communauté pour améliorer l'apprentissage et le bien-être.

3. Contexte législatif

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province conformément à la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle comprend les éléments suivants :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre. Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24

Le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, au cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire et moyen et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours agréés menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle Musique instrumentale, au cycle intermédiaire, tel qu'énoncé dans l'annexe A du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant réussi le cours.

4. Fondements de l'exercice professionnel

Les *Fondements de l'exercice professionnel* communiquent une vision provinciale de ce que signifie «être pédagogue» en Ontario, laquelle constitue l'essence même du professionnalisme chez les pédagogues. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante (voir l'annexe 1) encadrent l'élaboration et la mise en œuvre du présent cours. Comme principes de pratique professionnelle, les neuf normes mettent l'accent sur le perfectionnement professionnel continu.

De plus, elles appuient le *Cadre de formation de la profession enseignante* qui exprime clairement les principes de l'apprentissage des pédagogues et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel. Le [Cadre de formation de la profession enseignante](#) détermine les divers parcours de développement professionnel en éducation pouvant être acquis par des processus tels que les expériences sociales et communautaires, les communautés professionnelles axées sur le questionnement, l'engagement culturel, le leadership, la recherche et la réflexion critique.

L'amélioration continue du jugement professionnel acquis au fil des expériences, du questionnement et de la réflexion critique, est essentielle pour incarner les normes ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* dans le présent cours et la pratique professionnelle.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante servent de cadres de travail directeurs qui sous-tendent les connaissances, compétences et expériences professionnelles dont ont besoin les pédagogues pour enseigner de façon efficace dans un milieu qui favorise le *respect, l'empathie, la confiance et l'intégrité*.

Ressources pour la formation des enseignants

L'Ordre a développé des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur le questionnement et la recherche qui visent l'intégration des normes à la pratique professionnelle. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

Ces ressources appuient le développement des connaissances professionnelles, du jugement éthique et de l'efficacité par la praxie réflexive critique. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario dans le but d'appuyer la formation des enseignants qui suivent des cours menant à une qualification additionnelle.

5. Cadre de questionnement pédagogique

Le cadre de questionnement pédagogique (schéma n° 2) de la présente ligne directrice étaye l'élaboration d'un cours holistique, intégré et expérientiel qui repose sur le questionnement. Il appuie les connaissances et le jugement professionnels, les pédagogies critiques, les mesures contre l'oppression et le racisme, les processus adaptés et pertinents sur le plan culturel ainsi que les pratiques des participantes et participants.

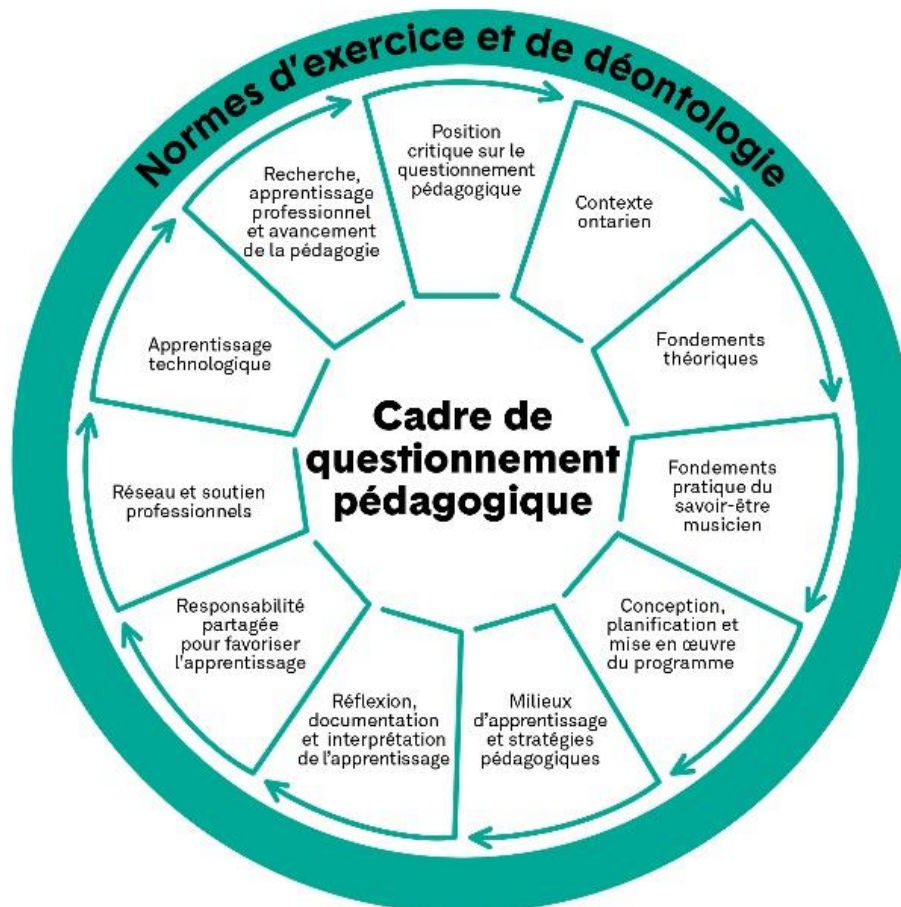


Schéma n° 2 : Cadre de questionnement pédagogique pour le cours Musique instrumentale, au cycle intermédiaire

A. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante représentent une vision collective de l'exercice professionnel. L'engagement envers les apprenants et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les apprenants, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les partenaires en éducation, les collègues et autres professionnels, ainsi que le public en général. Ils prennent aussi à cœur leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

L'intégration holistique des normes dans toutes les composantes du cours permet d'incarner la vision collective de la profession enseignante afin d'orienter la connaissance professionnelle, l'apprentissage et la pratique de l'enseignement. Les principes et concepts suivants appuient cette intégration holistique dans le présent cours :

- comprendre et incarner les concepts d'empathie, de confiance, de respect et d'intégrité;
- faire preuve d'engagement envers les élèves et leur apprentissage;
- intégrer la connaissance professionnelle à sa pratique;
- enrichir et perfectionner sa pratique professionnelle;
- appuyer le leadership dans les communautés d'apprentissage;
- participer au perfectionnement professionnel continu.

Les participants continueront à examiner de façon critique les pratiques professionnelles, les pédagogies et les cultures d'éthique sous l'angle des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante par le dialogue professionnel et la réflexion collaborative.

B. Législation, cadres de travail basés sur les droits fondamentaux et contexte ontarien

Il est primordial que l'élaboration et la mise en œuvre des cours menant à une qualification additionnelle reposent sur la législation et les cadres de travail basés sur les droits fondamentaux à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale. Cette législation et ces cadres de travail soulignent les exigences et responsabilités relatives au maintien des droits humains, de la justice sociale, des pratiques libératoires et de l'accessibilité pour tout le monde.

Les fournisseurs et concepteurs de cours menant à des QA ainsi que les pédagogues qui les suivent doivent entreprendre une réflexion et un dialogue critiques sur cette législation et ces cadres de travail et, explorer la signification de leur pratique pédagogique.

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais elle fournit un point de départ pour entamer l'exploration dans le cours :

- Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques et ressources inhérentes du ministère de l'Éducation
- Code des droits de la personne de l'Ontario
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2005, chap. 11
- Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2001, chap. 32
- Charte canadienne des droits et libertés, Partie I, Annexe B, Loi constitutionnelle de 1982
- Loi canadienne sur les droits de la personne de 1977
- Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action
- Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
- Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies

Ces documents servent de base à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre du cours.

C. Position critique sur le questionnement pédagogique

Les concepts suivants sont fournis dans le but de faciliter la conception et la mise en œuvre holistique du cours Musique instrumentale, au cycle intermédiaire, par le questionnement pédagogique et professionnel.

Le présent cours favorise la réflexion critique et le dialogue, et s'inspire des concepts suivants qui seront explorés de façon critique au moyen de processus équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- faciliter un examen critique d'un large éventail de cadres de travail pédagogiques liés à l'éducation musicale à l'appui d'une position anti-oppressive au sein des pratiques d'enseignement de la musique instrumentale

- faciliter une réflexion et un dialogue critiques sur les préjugés, présomptions, croyances, compréhensions, pouvoirs et privilèges liés à l'enseignement et à l'apprentissage de la musique instrumentale dans le contexte du présent cours
- faciliter un processus qui renforce les identités, les pratiques et les objectifs en lien avec les visions des pédagogues en tant que co-interrogateurs, spécialistes et chercheurs qui travaillent aux côtés d'apprenants autonomes dans la cocréation de milieux d'apprentissage inclusifs, riches de connaissances et fondés sur des principes démocratiques
- susciter un dialogue et une réflexion critiques liés au curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres de travail, stratégies et lignes directrices fondés sur des pratiques factuelles
- faciliter la réflexion critique et le dialogue sur l'importance des ressources, des lignes directrices et des normes relatives à la sécurité provenant des conseils scolaires et des associations professionnelles d'intérêt pédagogique
- susciter un dialogue et un questionnement critiques faisant la promotion de l'inclusion pertinente et respectueuse des cultures, de l'histoire, des perspectives et des façons d'acquérir le savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les processus d'enseignement et d'apprentissage en tant que moyens valables de comprendre le monde
- explorer de façon critique l'intégration pertinente et respectueuse des pédagogies d'inclusion filtrées par des cadres antioppression, antiracisme, et adaptés et pertinents sur le plan culturel
- explorer de façon critique un leadership partagé pour respecter les diverses cultures, traditions, communautés et histoires, ainsi que la justice sociale et l'environnement, et explorer des moyens de décoloniser l'éducation musicale à l'aide d'un cadre antioppression
- faciliter un dialogue critique et réflexif sur les concepts d'appropriation culturelle et d'appréciation culturelle dans le domaine de l'éducation musicale
- faire avancer la pratique professionnelle par le dialogue et le questionnement collégiaux liés à l'inclusion de différents systèmes de connaissance et moyens d'appartenir à la communauté musicale
- promouvoir la déconstruction et l'analyse des pédagogies particulières à l'éducation musicale et aux communautés musicales locales

- faciliter la réflexion et un dialogue critiques sur les interrelations conceptuelles entre l'autonomisation et le savoir (p. ex., praxie, pensée dialectique, apprentissage dialogique, autonomisation, capital culturel) et déterminer des pédagogies pour promouvoir des cours de musique fondés sur la démocratie
- promouvoir un dialogue et une réflexion critiques se rapportant aux processus pédagogiques, y compris aux pratiques de mesure et d'évaluation liées à l'art et au savoir-être musical (, qui lient le curriculum aux intérêts, aux forces, au questionnement, aux acquis, aux besoins et au bien-être holistique des apprenants
- appuyer un dialogue collaboratif et une réflexion critique faisant la promotion du questionnement dans des milieux d'apprentissage holistiques qui forment et façonnent la responsabilisation et les identités des apprenants et favorisent leur développement intellectuel, social, affectif, physique, linguistique, culturel, spirituel/religieux et/ou moral
- concevoir et intégrer en collaboration des processus et pratiques de participation qui ont pour objectif de favoriser l'engagement et la collaboration avec les apprenants, le personnel de l'école, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs et la communauté afin d'appuyer les membres de la communauté scolaire dans le développement de leurs identités et dans la poursuite de l'apprentissage et du bien-être
- concevoir de façon collaborative diverses ressources, y compris des ressources technologiques et de communication, afin de renforcer les connaissances professionnelles et de favoriser des pratiques de mesure et d'évaluation novatrices visant à faciliter l'apprentissage, l'indépendance, le bien-être et la responsabilisation
- raffiner sa pratique professionnelle par le questionnement collaboratif continu, le dialogue, la réflexion critique, l'innovation, la pensée dialectique et la participation de l'apprenant
- engager une réflexion et un dialogue critiques qui font la promotion de pratiques, de documentation et d'efficacité éthiques et collectives
- concevoir en collaboration et intégrer de façon critique des pratiques, politiques et pédagogies respectueuses de l'environnement dans la salle de classe de musique instrumentale

- faciliter de façon collaborative la conception de processus pour favoriser une gestion de l'environnement responsable et active, une conscience écologique, une justice sociale et une citoyenneté active et responsable fondée sur des principes démocratiques dans des contextes à l'échelle locale, nationale et mondiale
- faciliter la conception collaborative de pratiques pédagogiques critiques qui honorent la *Commission de vérité et de réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- faciliter un dialogue critique et des gestes liés au questionnement de la conception, de la création et de la mise en œuvre de communautés de questionnement qui font la promotion de l'apprentissage professionnel transformationnel et à l'efficacité professionnelle collective
- encourager une réflexion et un dialogue critiques faisant la promotion d'une utilisation éthique de la technologie afin d'assurer la sécurité, la protection de la vie privée et le bien-être des apprenants
- concevoir et intégrer de façon collaborative et évaluer de façon critique des pratiques novatrices pour intégrer de façon éthique des technologies de l'information et de la communication afin de renforcer l'enseignement et l'apprentissage
- encourager une réflexion et un dialogue critiques qui font la promotion d'une exploration conjointe des processus, politiques et pratiques pour la création et le maintien de milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables, holistiques, adaptés sur le plan culturel, pertinents et inclusifs qui respectent et honorent la diversité
- favoriser des pédagogies pour maintenir l'apprentissage de la musique la vie durant tant chez les pédagogues que les apprenants
- faciliter l'exploration critique des croisements entre l'éducation musicale et l'activisme pour la justice sociale à l'aide d'un cadre antioppression
- susciter une réflexion et un dialogue critiques liés à la conception et à l'intégration de la recherche qualitative et quantitative ayant des répercussions sur les pratiques professionnelles, les politiques et les pédagogies afin d'appuyer l'apprentissage, l'autonomisation et la responsabilisation
- concevoir de façon collaborative des pédagogies et pratiques critiques qui appuient le bien-être et l'efficacité des apprenants

- faciliter une exploration de la relation entre le jugement professionnel des pédagogues et les diverses perspectives, identités, responsabilisations et expériences des apprenants
- favoriser une réflexion et un dialogue critiques liés aux pratiques inclusives et interprofessionnelles afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre collaboratives des plans d'enseignement individualisé (PEI) et des plans de transition pour les apprenants qui incluent la voix et le point de vue de toutes les parties concernées
- faciliter une réflexion et un dialogue critiques liés aux cultures professionnelles de questionnement afin de promouvoir la créativité chez les apprenants, l'ouverture à l'innovation, au changement, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir afin que les perspectives et la voix des apprenants alimentent la pratique des pédagogues
- participer à une exploration collaborative des pratiques visant à remettre en question les principaux discours et hypothèses en lien avec le présent cours
- faciliter une réflexion et un dialogue critiques sur les manifestations systémiques du pouvoir (p. ex., oppression culturelle, déshumanisation et anti-intellectualisme) et des privilèges afin de développer des pédagogies anti-oppressives pour l'éducation musicale instrumentale
- faciliter la réflexion critique et le dialogue liés au colonialisme et à ses effets sur l'enseignement, l'apprentissage et le bien-être
- favoriser un dialogue et un questionnement critiques pour explorer les liens qui existent entre la pratique pédagogique et l'enseignant en tant que musicien
- approfondir les compétences essentielles au savoir-être musical () pour appuyer l'apprentissage
- explorer de façon critique et collaborative la façon dont les compétences acquises en musique peuvent être transférées à d'autres domaines d'apprentissage
- explorer de façon critique et collaborative la possibilité d'intégrer l'apprentissage de la musique à de nombreuses matières et programmes d'étude
- faciliter, en collaboration, des façons d'approfondir la connaissance pédagogique par des expériences artistiques indépendantes tout en honorant la diversité, les identités et les multiples façons de savoir et d'être

- appuyer une communauté de collaboration qui met en œuvre des processus de création et d'analyse critique dans la classe de musique.

D. Fondements théoriques

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- faciliter un dialogue et un questionnement critiques associés aux divers cadres de travail théoriques liés au présent cours, leurs principes fondamentaux et leurs applications pratiques à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- participer de façon collaborative à un dialogue critique sur la mise en pratique des théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'orienter sa pratique pour appuyer le bien-être, les identités, l'efficacité et la responsabilisation des apprenants
- faciliter de façon collaborative un dialogue et un questionnement qui examinent la pédagogie critique, pertinente et adaptée sur le plan culturel, de même que les principes et pratiques socioconstructivistes en tant que fondements théoriques de la présente qualification additionnelle
- appliquer les résultats de la recherche pédagogique et l'avancement des connaissances en lien avec l'éducation musicale
- favoriser le dialogue critique au sujet de la signification des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante comme fondements théoriques principaux de la pédagogie de la musique
- favoriser le leadership, la réflexion critique et les dialogues professionnels sur les relations entre les philosophies évolutives en éducation musicale (par exemple, utilitaire, esthétique, praxique)
- mettre en œuvre une conception et une élaboration de programmes qui s'engagent à développer des programmes de musique non hégémoniques fondés sur le questionnement, les récits culturels, les identités et l'expérience des apprenants
- faciliter un dialogue critique sur le programme d'études dans la province et ailleurs dans le monde, les ressources et politiques gouvernementales, les cadres de travail ainsi que les stratégies dans la province et ailleurs dans le monde se rapportant au présent cours

- faciliter un dialogue et un questionnement critiques concernant les théories d'apprentissage ainsi que les forces, les profils et les besoins d'apprentissage particuliers des apprenants pour développer la responsabilisation et construire leurs identités
- concevoir et maintenir de façon collaborative des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables, inclusifs, conciliants et engageants
- faciliter un dialogue sur l'élaboration des programmes d'enseignement holistiques et inclusifs qui renforcent les habiletés, intérêts et expériences des apprenants et leur permettent d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage en musique
- explorer collectivement et développer une compréhension commune de la législation pertinente à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui oriente les pratiques professionnelles éthiques en éducation musicale
- promouvoir, en collaboration, la compréhension du professionnalisme et de l'éthique dans le contexte de l'enseignement de la musique instrumentale en se servant de ressources professionnelles et en suivant la législation du gouvernement
- approfondir sa compréhension de la législation et des politiques provinciales qui appuient l'accessibilité pour tous
- approfondir sa compréhension de la législation et des politiques provinciales qui appuient les droits de la personne pour tous
- approfondir sa compréhension de la législation et des politiques provinciales qui appuient la protection de la vie privée pour tous
- faire avancer une culture de questionnement critique sur la compréhension de la terminologie musicale
- concevoir en collaboration des pratiques pédagogiques et culturelles novatrices pour intégrer l'expression artistique afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- favoriser un dialogue et des gestes critiques relativement aux connaissances dans les programmes-cadres en musique (p. ex., théorie, composition, analyse, histoire de la musique, écoute active, critique)
- promouvoir un examen critique de la portée et l'enchaînement du développement de la musique dans le cadre de la musique instrumentale.

E. Fondements pratiques du savoir-être musical ()

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- favoriser une exploration critique de diverses stratégies et méthodes pour favoriser le savoir-être musicien (p. ex., différentes techniques d'instrument et de composition, accompagnements, direction et arrangements)
- faire avancer la formation musicale (p. ex., répertoire, compétence instrumentale, interprétation)
- faire partie d'une équipe musicale de façon collaborative (p. ex., techniques de répétition, démonstration de connaissances de base sur les instruments, capacités de jouer dans un ensemble)
- s'engager de façon critique relativement aux perspectives, méthodes et stratégies pour des pratiques d'interprétation
- faire avancer l'expression et l'émotion dans la musique et par la musique, ainsi que la façon dont l'expression et l'émotion orientent les compétences techniques en musique
- faciliter une culture de questionnement critique liée au développement des habiletés en lecture à vue et de l'oreille, et de l'apprentissage par l'imitation et le jeu d'appels et réponses
- appuyer une culture de questionnement et de dialogue critiques qui explore des pratiques et stratégies visant à désoccidentaliser l'éducation musicale actuelle afin qu'elle soit plus représentative de toutes les pratiques musicales.

F. Conception, planification et mise en œuvre du programme

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- concevoir et intégrer un cadre de travail pour la planification d'un programme de qui reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante pour renforcer les programmes de musique instrumentale
- concevoir et intégrer de façon collaborative des programmes sensibles à la nature diversifiée et changeante de la société, et à l'influence de ce phénomène sur l'apprentissage et le bien-être

- faciliter une exploration critique et collaborative de la façon dont les autres formes de musique reflètent la nature changeante et diversifiée de la société
- faciliter un dialogue et un questionnement critiques liés aux stratégies et aux cadres de travail pour concevoir, planifier, élaborer et mettre en œuvre un programme lié au présent cours
- s'engager dans une réflexion critique sur la façon dont l'efficacité professionnelle des pédagogues appuie l'enseignement et l'apprentissage
- concevoir et intégrer diverses approches de l'intégration dans le curriculum à l'aide de différents modèles de planification, de développement du contenu et de ressources, de pratiques pédagogiques et de mise en œuvre de pratiques de mesure et d'évaluation antioppressives, impartiales, équitables, justes et transparentes
- faciliter un dialogue sur l'intégration des concepts liés à la différenciation pédagogique, de la conception universelle et de la démarche par étapes dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du programme
- concevoir et intégrer, en collaboration, des ressources pédagogiques novatrices, fondées sur la recherche et culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage, l'engagement, l'auto-identification, la sécurité et le bien-être
- explorer en collaboration une variété de technologies d'assistance pour renforcer les connaissances, les compétences et la créativité des apprenants et appuyer l'apprentissage et le bien-être
- concevoir et intégrer de façon collaborative des programmes ainsi que des occasions d'apprentissage qui facilitent différents objectifs et types de cheminement scolaire liés à la musique
- concevoir et intégrer en collaboration des programmes qui reflètent l'utilisation éthique de la technologie à l'appui de la sécurité, de la protection de la vie privée et du bien-être des apprenants
- concevoir et intégrer de façon collaborative des occasions, des programmes et des stratégies qui appuient le cheminement et les objectifs pédagogiques personnels
- concevoir et intégrer de façon critique des programmes novateurs qui réagissent à l'expérience vécue, aux identités, aux récits personnels, au développement, aux forces, aux questionnements et aux besoins des apprenants

- faire avancer des structures de programmes musicaux et d'interprétation de l'autonomie par les identités culturelles, les récits personnels, le développement des compétences et les intérêts locaux
- faire avancer les pédagogies transformatives pour donner le pouvoir aux apprenants d'exprimer leur musique culturelle
- favoriser une réflexion et un dialogue critiques sur les bienfaits essentiels de l'éducation musicale et la défense des droits qui s'y rattache nécessaires afin d'assurer l'accès à tous les apprenants
- promouvoir une réflexion et un dialogue critiques sur les concepts liés à l'éducation musicale culturellement inclusive (p. ex., porteur de la culture, praxie de la musique, pensée dialectique, authenticité de l'enseignement) pour appuyer la conception, la planification et l'élaboration inclusive du programme
- concevoir et intégrer de façon collaborative des stratégies qui facilitent le bien-être et l'autorégulation des apprenants
- explorer de façon critique et collaborative ce que signifie avoir une voix et être autonome
- mettre en pratique des stratégies qui respectent et tiennent compte de la voix des apprenants
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus d'enseignement et de planification qui respectent les profils d'apprentissage, les identités, les voix, le point de vue, les forces et les expériences des apprenants
- faire avancer des processus de planification et de pédagogie qui respectent les traditions de tous les styles musicaux
- développer une culture de questionnement qui émane des curiosités et connaissances musicales des apprenants et de l'optimisation de leur contexte et expérience propres afin de favoriser une compréhension et un engagement plus approfondis des questions posées dans le cours
- concevoir et intégrer de façon collaborative de la documentation pédagogique novatrice en créant une variété de processus d'évaluation afin de guider la planification du programme et d'appuyer l'apprentissage et la participation
- offrir des occasions dans le programme permettant de réfléchir à l'identité du musicien et du pédagogue de musique
- favoriser un dialogue et une réflexion critiques sur la croissance artistique nécessaire pour devenir musicien/compositeur/arrangeur

- encourager une réflexion et un dialogue critiques qui font la promotion de divers types de musique comme outils de motivation et de guérison
- mettre en place de façon critique différentes technologies (p. ex., instruments, tablettes, logiciels audionumériques, matériaux recyclés, composition numérique, programmes de notation, séquenceurs) pour arranger, composer et enregistrer de la musique
- explorer de façon critique le processus de répétition, individuel et en groupe
- faciliter l'exploration critique de différentes expressions culturelles par la musique du monde entier (p. ex., talent artistique local, régional et international), notamment les expressions culturelles sous-représentées
- faciliter l'exploration critique des pédagogies musicales qui incluent respectueusement les expressions culturelles, les identités, les situations sociales et les expériences sous-représentées
- faire avancer la voix et le savoir-être musical () des LGBTQ+
- faire avancer différentes expressions musicales par les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- s'engager dans une réflexion critique et agir sur la progression pédagogique de la musique d'ensemble et des méthodologies musicales qui favorisent la mentalité axée sur la croissance et le savoir-être musical () des apprenants
- déterminer en collaboration des pratiques de leadership en éducation musicale (p. ex., interprétations, sorties musicales, stage, comités de parents et intégration interdisciplinaire)
- mettre en place de façon critique un répertoire d'ensembles qui fait la promotion du talent artistique et soutient la mentalité axée sur la croissance au sein du contexte d'ensembles de musique «souples» (c.-à-d., cycle primaire) et d'orchestres de concert débutants (c.-à-d., cycles moyen et intermédiaire)
- favoriser une culture de réflexion collaborative sur les approches pédagogiques et l'élaboration d'objectifs d'apprentissage et de critères de réussite liés à la musique
- promouvoir le leadership pour faciliter une réflexion critique sur la relation et la réaction à la musique vocale tant en format oral qu'écrit

- faciliter de façon critique des stratégies qui favorisent le leadership pour gérer les programmes et les ressources (p. ex., budget, collecte de fonds, conseil d'élèves en leadership, marchandises, activités parascolaires, inventaire, liaison avec les autres départements et la communauté).

G. Milieux d'apprentissage et stratégies pédagogiques

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- s'engager dans une réflexion critique sur l'identité professionnelle ainsi que les connaissances et pratiques de leadership des pédagogues, comme l'énoncent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* et les *Fondements de l'exercice professionnel*
- promouvoir, en collaboration, l'importance éthique de l'efficacité et de l'autonomisation des pédagogues de musique
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs qui appuient des milieux d'apprentissage éthiques, positifs, équitables, conciliants, inclusifs, sécuritaires, sains et engageants pour les apprenants et leurs parents, leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, et les tuteurs et tuteurs
- favoriser des milieux d'apprentissage sécuritaires et éthiques ainsi que des pratiques et politiques qui respectent les identités, les acquis, les intérêts et la responsabilisation des apprenants
- faire avancer les dimensions de milieux d'apprentissage inclusifs dans l'éducation musicale
- concevoir et intégrer de façon collaborative des processus pour faire participer tous les membres de la communauté en favorisant le dialogue et la collégialité, et en développant un sentiment d'appartenance
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs et diversifiés qui favorisent une communauté d'apprenants musiciens autonomes et engagés
- créer, en collaboration, des milieux d'apprentissage engageants et invitants, basés sur la confiance, qui tiennent compte des identités des apprenants et qui encouragent l'expression, le point de vue, les cultures, le leadership, le questionnement critique et l'autonomie sociale de l'apprenant

- raffiner de façon critique diverses stratégies pédagogiques et techniques de gestion de classe particulières à l'enseignement de la musique instrumentale pour appuyer l'apprentissage et le bien-être, et les adopter
- intégrer de façon collaborative des pratiques sécuritaires, éthiques et légales de l'utilisation de différents outils technologiques à l'appui des pratiques pédagogiques respectueuses et bienveillantes
- concevoir de façon critique des milieux d'apprentissage inclusifs et novateurs qui incorporent diverses stratégies pédagogiques (p. ex., conception universelle, apprentissage expérientiel, différenciation pédagogique, questionnement, démarche par étapes) pour servir les intérêts de tous les apprenants et répondre à leurs besoins
- concevoir de façon collaborative des processus novateurs qui encouragent les apprenants à appliquer des principes démocratiques et à devenir des citoyens actifs et tournés vers le monde face aux enjeux de durabilité économique, sociale et environnementale
- concevoir et intégrer de façon critique des pratiques novatrices qui reflètent l'identité professionnelle et le leadership des pédagogues, comme l'énoncent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante ainsi que le *Cadre de formation de la profession enseignante* et les *Fondements de l'exercice professionnel*
- mettre en œuvre de façon collaborative des méthodes pour favoriser le consensus, la démocratie participative et l'autonomisation dans les écoles et la communauté
- concevoir en collaboration des occasions d'expression musicale et de performance (p. ex., assemblées, cérémonies de remise des diplômes, sites, bandes sonores)
- explorer en collaboration des stratégies pour motiver et encourager les autres à approfondir leur éducation musicale, et les adopter
- élaborer en collaboration une communauté ainsi que favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage motivant
- offrir des occasions pour les apprenants d'explorer la pratique de divers instruments de musique et d'en assurer l'entretien
- modeler l'enthousiasme dans le domaine de l'art de la musique par l'entremise du développement personnel continu

- explorer de façon critique comment se sensibiliser aux pratiques de santé et de sécurité liées à la pratique, à l'interprétation et à l'écoute d'œuvres musicales
- faciliter une sensibilisation aux effets d'une discipline personnelle et collective dans la création et la pratique de la musique (p. ex., musique d'ensemble)
- faciliter un dialogue critique axé sur l'exploration des facteurs qui font la promotion du parcours artistique personnel et le motive.

H. Réflexion, documentation et interprétation de l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- intégrer de façon critique des méthodes de mesure et d'évaluation justes, équitables, transparentes, valables et fiables qui respectent la dignité, le bien-être affectif, les identités et le développement de tous les apprenants
- examiner et concevoir de façon collaborative des processus de rétroaction qui autonomisent les apprenants et les inspirent à réfléchir positivement à leur apprentissage et à se fixer des objectifs d'apprentissage
- favoriser de façon collaborative un examen critique de la rétroaction afin de faire participer les apprenants à l'analyse et à l'interprétation critiques du processus d'apprentissage
- faire avancer des pratiques d'interprétation et de rétroaction authentiques qui inspirent les apprenants à accepter d'autres interprétations du processus artistique
- examiner et concevoir de façon collaborative des processus équitables et inclusifs pour réfléchir à l'apprentissage, le documenter et l'interpréter
- explorer de façon critique et intégrer de façon collaborative des pratiques de mesure, d'évaluation et de rapport conformes aux processus et principes énoncés dans les documents de politiques, cadres de travail et programmes-cadres de l'Ontario

- intégrer de façon critique des pratiques d'évaluation aux trois fins suivantes : fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation au service de l'apprentissage); renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation en tant qu'apprentissage); et porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation de l'apprentissage)
- mettre en place de façon critique de nombreuses méthodes d'évaluation continues, variées (p. ex., évaluation des ensembles, autoévaluation, évaluation par les pairs) et mises en œuvre sur une certaine période de temps pour appuyer l'apprentissage des élèves
- mettre en place de façon critique de nombreuses méthodes d'évaluation diagnostique, formative et sommative pour appuyer l'apprentissage des élèves (p. ex., composition, improvisation, interprétation et arrangement)
- promouvoir la coconstruction d'un continuum de connaissances et compétences musicales qui permettront de répertorier le progrès des apprenants en matière de réalisations personnelles et de prochaines étapes
- favoriser un dialogue et une réflexion critiques qui examinent la façon dont la musique a été utilisée comme outil d'oppression.

I. Responsabilité partagée pour favoriser l'apprentissage

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- intégrer de façon critique et collaborative une variété de stratégies de participation et de communication efficaces afin de collaborer de façon authentique avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, le personnel de l'école et du conseil scolaire, ainsi que les organismes communautaires
- favoriser et établir des partenariats ouverts et transparents avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants ainsi que les tutrices et tuteurs qui respectent et valorisent une prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des droits et le leadership

- intégrer de façon critique et collaborative des méthodes authentiques qui, dans le processus d'apprentissage, encouragent et respectent la voix, le point de vue et les identités des apprenants par la prise de décision partagée et le leadership
- intégrer de façon critique et collaborative des stratégies et les occasions de collaboration professionnelle à l'appui de l'apprentissage, du bien-être et du leadership
- analyser de façon critique la manière dont les multiples systèmes d'oppression (p. ex., racisme, sexisme, hétéronormativité, capacitisme) influent sur l'apprentissage et le bien-être des apprenants de musique, et intervenir pour mettre fin à l'oppression qui agit sur les apprenants de musique
- concevoir de façon collaborative des programmes qui abordent ouvertement les préjugés, la discrimination et les obstacles systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, le bien-être et l'inclusion dans l'éducation musicale
- mettre en œuvre de façon collaborative des stratégies qui encouragent et appuient les cultures pédagogiques et professionnelles positives et inclusives qui favorisent l'expression libre et l'analyse critique des voix et des points de vue
- créer et promouvoir des occasions de responsabilités partagées et des partenariats qui favorisent la justice sociale et écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*, et en explorer de façon critique le potentiel
- participer de façon collaborative au sein d'équipes et de sections interdisciplinaires afin de faciliter l'apprentissage, le bien-être, la défense des droits et l'adaptation aux transitions
- explorer de façon critique et adopter des stratégies pour collaborer avec des musiciens et des pédagogues en musique locaux afin de créer des communautés d'apprentissage professionnel
- explorer et planifier un processus de répétition collaboratif entre le chef d'orchestre et les jeunes musiciens
- déterminer des pédagogies musicales fondées sur la démocratie selon lesquels l'enseignant est l'élève et l'élève est l'enseignant, et les adopter
- explorer de façon critique des stratégies permettant aux élèves de faire preuve de leadership en éducation musicale, et les adopter

- explorer de façon critique et collaborative des stratégies qui incluent des membres de la communauté dans l'éducation musicale
- dialoguer de façon critique avec les membres de la communauté concernant les principes et objectifs fondamentaux de l'éducation musicale.

J. Réseau et soutien professionnels

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- développer et maintenir des réseaux de soutien (p. ex., collègues, organismes communautaires, fournisseurs, magasins de musique, mentors) pour favoriser l'apprentissage des élèves
- mettre en place de façon critique une variété de stratégies pour gérer les programmes et les ressources
- entretenir des liens avec divers partenaires et associations pour appuyer l'apprentissage professionnel et la collaboration
- mettre en place de façon critique des stratégies pour favoriser et maintenir le parcours artistique personnel
- promouvoir de façon collaborative une communauté de pédagogues chercheurs qui enrichissent l'éducation musicale.

K. Apprentissage technologique

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- explorer et adopter des stratégies pour favoriser l'apprentissage collaboratif et améliorer les initiatives technologiques dans le domaine de la musique axées sur l'arrangement et la composition (p. ex., médias sociaux, applications, technologies émergentes)
- approfondir sa compréhension des responsabilités éthiques (p. ex., droits d'auteur, téléchargements, partage)
- approfondir sa compréhension de l'industrie musicale (p. ex., droit du divertissement, industrie de la musique, contrats, droits d'auteur, production en studio, promotion)
- intégrer et explorer de façon critique divers processus de notation musicale, et les adopter.

L. Recherche, apprentissage professionnel et avancement de la pédagogie

L'exploration des concepts directeurs suivants se fera au moyen de processus de questionnement équitables, holistiques et interreliés dans un cadre construit sur une base antioppression et antiracisme :

- faciliter un examen critique et collaboratif des pratiques pédagogiques traditionnelles, actuelles et en évolution dans les programmes d'éducation musicale instrumentale en Ontario
- examiner de façon critique et collaborative sa pratique professionnelle par le questionnement continu de la théorie, de la pédagogie et de l'andragogie
- promouvoir le perfectionnement professionnel par la recherche, l'avancement des connaissances et le leadership pouvant orienter la pratique transformationnelle
- favoriser la capacité collective d'incorporer la recherche et l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie à la pratique de l'enseignement
- collaborer et participer à la recherche ainsi qu'à l'avancement de la pédagogie et de l'andragogie critiques pour faire progresser les communautés de pratique
- appuyer des pratiques d'interprétation pour faire avancer l'acquisition d'une conscience critique en éducation musicale chez les pédagogues et les apprenants
- explorer de façon critique des moyens novateurs de mettre en œuvre la création et la mobilisation du savoir ainsi que l'autonomie afin d'améliorer la pratique professionnelle et le leadership
- explorer de façon critique les responsabilités éthiques en matière de recherche et d'avancement des connaissances qui respectent et incarnent les normes de déontologie de la profession enseignante
- explorer de façon critique des formes d'oppression sociale, de pouvoir et de privilège dans le programme d'éducation musicale instrumentale et prendre des mesures positives
- adopter de façon critique des cadres de travail et des perspectives de la recherche-action.

6. Conception et pratiques pédagogiques

La conception et les pratiques pédagogiques (schéma n° 3) du présent cours reflètent les théories d'apprentissage chez les adultes, les processus andragogiques efficaces et les méthodes d'apprentissage expérientielles qui favorisent la réflexion, le dialogue et le questionnement critiques.

Les participantes et participants collaborent avec les instructrices et instructeurs du cours dans le but d'élaborer les recherches et les expériences d'apprentissage, les processus d'intégration holistique, ainsi que les méthodes de mesure et d'évaluation utilisées dans le cours.

Pour la mise en œuvre de ce cours, les instructeurs **facilitent** les processus andragogiques pertinents et pratiques qui permettent aux participants de vivre des expériences d'apprentissage basées sur le questionnement, en rapport à la conception, à la planification, à l'enseignement, à la pédagogie, à la mise en œuvre, ainsi qu'à la mesure et à l'évaluation du programme. Parmi les processus andragogiques, notons : l'apprentissage expérientiel, les jeux de rôle, les simulations, la rédaction d'un journal de bord, l'autogestion de projets, l'enseignement individualisé, l'interaction en petits groupes, le dialogue, la recherche-action, le questionnement, la documentation pédagogique, l'apprentissage collaboratif, la narration, les méthodes de cas et la praxie réflexive critique.

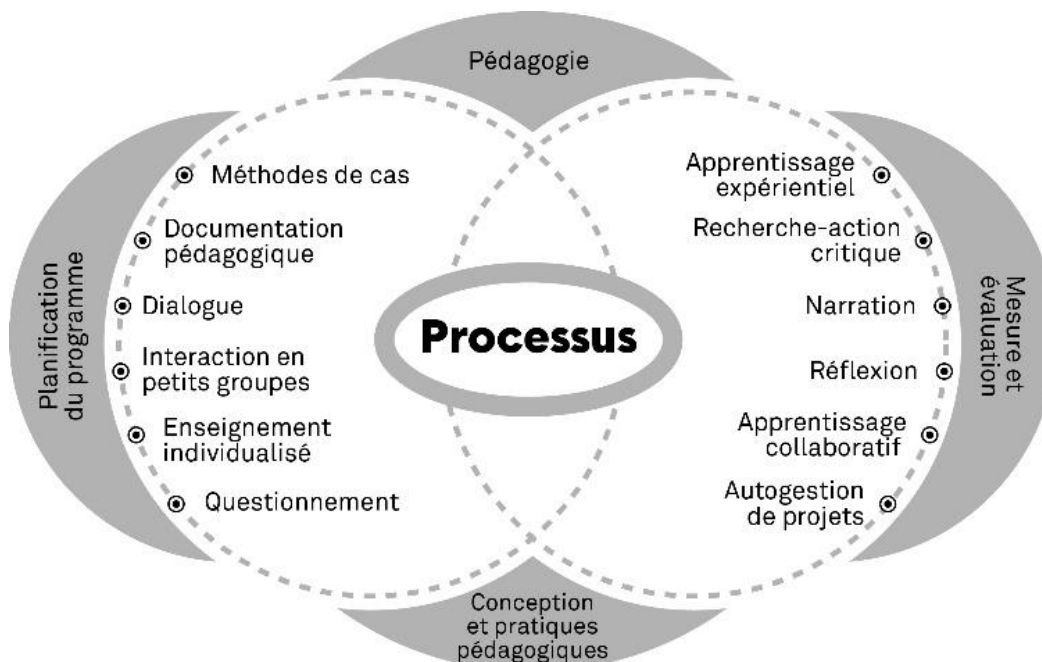


Schéma n° 3 : Processus pédagogiques

Les instructeurs du cours **incarnent** les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, respectent les principes de l'éducation des adultes et l'expérience des participants, reconnaissent leurs acquis, adoptent des pratiques culturellement inclusives et répondent aux questions, intérêts et besoins particuliers. Il importe également que les participants aient l'occasion de créer des réseaux de soutien, de recevoir la rétroaction de leurs pairs et de l'instructeur, et de communiquer à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Il faut aussi leur donner l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

L'enseignement des instructeurs **reflète** la conception universelle, la différenciation pédagogique, les pratiques d'évaluation et le questionnement critique qui peuvent être reproduits ou adaptés dans diverses situations en classe.

Apprentissage expérientiel

L'apprentissage expérientiel et le questionnement critique permettront d'enrichir et de perfectionner le jugement professionnel, les connaissances, les compétences, l'efficacité et les pratiques pédagogiques des participants.

Les participants auront l'occasion de prendre part à des activités d'apprentissage expérientiel qui se rapportent aux principaux concepts et aspects du cours Musique instrumentale, au cycle intermédiaire, déterminés en collaboration avec l'instructeur. L'objectif de ces activités est de faciliter la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation durant des occasions d'apprentissage et de questionnement expérientiel dans le présent cours.

Les ressources de l'Ordre sur les normes de la profession facilitent l'apprentissage expérientiel au moyen de divers processus de questionnement professionnel. Vous pouvez les consulter sur le [site web de l'Ordre](#).

7. Mesure et évaluation des participants

Au début du cours, les participantes et participants collaborent, avec les instrutrices et instructeurs du cours, à l'élaboration des questions et des expériences d'apprentissage ainsi que des méthodes de mesure et d'évaluation qui seront utilisées. Les instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations significatives sur leur rendement.

L'évaluation des participants suit une approche équilibrée comprenant la combinaison d'une évaluation personnelle, mutuelle et par les pairs (instructeur et participant), ainsi qu'une évaluation par l'instructeur. Les stratégies de mesure et d'évaluation reflètent des pratiques efficaces et collaboratives basées sur le questionnement. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de démontrer leur apprentissage lié aux questionnements dans le cours. Des possibilités de mesures et d'évaluations formatives et sommatives font également partie du cours.

Il importe pour les participants inscrits à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des recherches pertinentes et utiles. Les travaux, les artéfacts et les projets leur permettent de relier la théorie et la pratique. Les travaux doivent également permettre aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

Les processus d'apprentissage facilitent une exploration approfondie des concepts et questionnements. Ces processus se déroulent tout au long du cours et reflètent la pensée critique et la réflexion des participants au fur et à mesure qu'ils acquièrent des connaissances et développent des compétences.

Les pratiques d'évaluation favoriseront également un questionnement critique plus approfondi grâce aux divers processus employés durant le cours. Ces processus d'évaluation basés sur le questionnement donnent l'occasion aux participants d'illustrer leur niveau de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement.

On recommande aussi d'inclure une expérience culminante. Cette synthèse de l'expérience reflètera les connaissances approfondies et la compréhension qui découlent du présent cours. Elle comprendra également les réflexions critiques du participant et une analyse de son apprentissage sur une certaine période.

Les processus suivants visent à orienter les pratiques associées à la mesure et à l'évaluation dans le cadre du présent cours; en outre, ils reflètent l'apprentissage expérientiel et les pédagogies critiques. Cette liste n'est pas exhaustive.

- a) **Leadership pédagogique** : Cocréer, concevoir et évaluer de façon critique des occasions d'apprentissage culturellement inclusives qui incorporent la voix et le point de vue, les forces, les intérêts et les besoins des participantes et participants. Les occasions d'apprentissage tiendront compte de diverses technologies et ressources et reflèteront le curriculum du ministère de l'Éducation.
- b) **Documentation pédagogique** : Rassembler des notes concrètes (p. ex., notes manuscrites, photos, vidéos, enregistrements audios, artéfacts, dossiers sur l'apprentissage) afin de permettre aux pédagogues, aux parents, aux familles, aux personnes chargées de la garde des enfants, aux tutrices et tuteurs ainsi qu'aux apprenants de réfléchir au processus d'apprentissage, d'en discuter et de l'interpréter.
- c) **Réflexion critique** : Analyser de façon critique les enjeux en éducation qui se rapportent au présent cours au moyen de recherches spécialisées utilisant divers supports (p. ex., narrations, documentation manuscrite, images ou graphiques).
- d) **Recherche-action critique** : Participer à de la recherche-action individuelle ou collaborative fondée sur l'exploration critique de diverses approches de la recherche-action.
- e) **Étude de cas** : Réfléchir de façon critique et se renseigner sur la pratique professionnelle par la rédaction ou la discussion de cas.
- f) **Plan de transition** : Réfléchir de façon critique au plan de transition d'un apprenant, l'analyser et formuler des recommandations pour l'améliorer.
- g) **Analyse narrative** : Analyser de façon collaborative et critique des narrations sur l'enseignement et l'apprentissage sous divers angles (p. ex., identité professionnelle, efficacité professionnelle, leadership éthique, pédagogies critiques) au moyen de procédés narratifs, comme la rédaction ou la discussion sur des récits.
- h) **Portfolio pédagogique** : Monter un portfolio professionnel qui analyse de façon critique les philosophies de l'enseignement et de l'apprentissage, les suppositions ainsi que les pratiques et les pédagogies conçues pour créer des milieux d'apprentissage éthiques et fondés sur des principes démocratiques.
- i) **Expérience d'apprentissage novatrice** : Concevoir et faciliter une expérience d'apprentissage engageante et novatrice qui reflète la différenciation pédagogique, la conception universelle et la démarche par étapes.
- j) **Plan de partenariat** : Concevoir un plan exhaustif visant à établir des partenariats collaboratifs entre les apprenants, les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs ainsi que l'école et les communautés environnantes dans le but de faciliter l'apprentissage, l'épanouissement et le bien-être.

- k) **Élaboration d'un P.E.I.** : Élaborer un P.E.I. en collaboration avec les parents, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les apprenants et l'équipe-école.
- l) **Narration visuelle** : Créer une narration visuelle (p. ex., récit numérique) à l'appui de l'identité professionnelle collective de la profession enseignante, laquelle fait progresser les connaissances professionnelles et la pédagogie.
- m) **Mentorat** : S'engager dans une relation réciproque axée sur l'apprentissage.
- n) **Création artistique** : Arranger des partitions pour l'étude de la musique, des ensembles et des interprétations à l'école.
- o) **Développement des habiletés musicales** : Explorer les processus pour appuyer l'acquisition de la maîtrise d'un instrument.

Annexe 1

Normes de déontologie de la profession enseignante

Les normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents, les tutrices et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

Raisons d'être des normes de déontologie de la profession :

- inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

Normes de déontologie de la profession enseignante :

Empathie :

Le concept d'empathie comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

Confiance :

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

Respect :

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs spirituelles et culturelles, de la justice

sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

Intégrité :

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et leurs responsabilités professionnelles.



Normes d'exercice de la profession enseignante

Les normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

Raisons d'être des normes d'exercice de la profession :

- exposer une vision collective de la profession enseignante
- discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

Normes d'exercice de la profession enseignante :

Engagement envers les élèves et leur apprentissage :

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

Connaissances professionnelles :

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

Pratique professionnelle :

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

Leadership dans les communautés d'apprentissage :

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

Perfectionnement professionnel continu :

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.



Annexe 2

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) : Schéma numéro 1 : Position pédagogique critique de la page 4 de ce PDF

Le schéma numéro 1 représente les réflexions critiques. Au centre de l'image se trouve un diagramme de Venn qui montre les politiques, pratiques et processus. Autour de ce diagramme de Venn se trouvent des questionnements critiques relatifs à ces politiques, pratiques et processus.

Concernant les politiques, les réflexions incluent :

- Qui est privilégié par cette politique?
- Qui ne l'est pas?
- Comment la politique honore-t-elle les droits de toutes les personnes concernées?
- Qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques?

Concernant les pratiques, les réflexions incluent :

- Quelles pratiques à l'échelle de l'école appuient l'inclusion?
- Quelles mesures aident la communauté scolaire à reconnaître et à cerner collectivement les obstacles aux pratiques inclusives?
- Quelles pratiques à l'échelle de l'école appuient l'inclusion?
- Qu'est-ce que le savoir?

Concernant les processus, les réflexions incluent :

- Quelles sont les perspectives dont on a tenu compte?
- Quelles sont celles dont on n'a pas tenu compte?
- Comment les apprenants sont-ils tous acceptés et inclus dans la communauté scolaire?
- Comment pouvons-nous favoriser la défense des intérêts dans tous les processus scolaires?

Annexe 3

Texte de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO): Schéma numéro 3: Processus pédagogiques de la page 28 de ce PDF

Le schéma numéro 3 est une représentation graphique des processus pédagogiques andragogiques possibles mis en œuvre dans les cours menant à des qualifications additionnelles. Au centre se trouve un diagramme de Venn. Dans la partie droite du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation de l'apprentissage expérientiel, de la recherche-action critique, de la narration, de la réflexion, de l'apprentissage collaboratif et de l'autogestion de projets. Dans la partie gauche du diagramme de Venn, les candidats sont invités à explorer l'utilisation des méthodes de cas, de la documentation pédagogique, du dialogue, de l'enseignement individualisé, de l'interaction en petits groupes et du questionnement. Ces expériences d'apprentissage basées sur le questionnement s'interconnectent au centre pour former une multiplicité de processus à facettes multiples qui peuvent améliorer la pratique professionnelle. Les expériences d'apprentissage basées sur le questionnement décrites dans le diagramme de Venn sont liées aux quatre domaines suivants : La pédagogie, la mesure et l'évaluation, la conception et les pratiques pédagogiques et la planification du programme, qui forment un cercle extérieur autour du diagramme de Venn.

Annexe 4

Ressources fondées sur les normes de l'Ordre

Les ressources suivantes fondées sur les normes facilitent l'apprentissage par le questionnement professionnel. Elles sont disponibles sur le site [web de l'Ordre](#).

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle* [trousse de ressources], Toronto, 2003.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante* [affiche], à oeeo.ca/ressources/categories/professional-standards-and-designation, Toronto, 2006.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Vivre les normes au quotidien* [trousse de ressources], Toronto, 2008.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors* [trousse de ressources], Toronto, 2009.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Les voix de la sagesse : Apprendre des aînés* [Vidéo en ligne], Toronto, 2010. Repéré au https://www.youtube.com/watch?v=AbxCtmteQ-U&feature=emb_logo

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Outil de perfectionnement professionnel axé sur l'autoréflexion*, Toronto, 2010.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO et Ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*, Toronto, 2014.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Dimensions éthiques de la pratique professionnelle*, Toronto, 2014.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer la déontologie dans les relations professionnelles*, Toronto, 2014.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Gardiens du savoir – Guide de discussion*, Toronto, 2014.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Cadre de formation de la profession enseignante*, Toronto, 2016.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Fondements de l'exercice professionnel*, Toronto, 2016.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [vidéo en ligne], Repéré au www.youtube.com/watch?v=XPM8WEPJU9Q, Toronto, 2016.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester son empathie pour les enfants anishinaabe* [vidéo], Repéré au www.youtube.com/watch?v=edbR-KnCwv8, Toronto, 2016.

ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2017.

- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [affiches], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe* [guide de discussion], Toronto, 2017.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti* [guide de discussion], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Explorer les pratiques de leadership par les études de cas*, Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue selon la culture anishinaabe», [Affiche], Toronto, 2018.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Affiches], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Explorer les pratiques éthiques : Conscience écologique et écojustice», [Cartes-ressources], Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. *Une représentation rotinohsyón:nie des Normes de déontologie de la profession enseignante*, Toronto, 2020.
- ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO. «Vision de l'apprenant et du pédagogue», [Affiche], Toronto, 2020.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

Fixer la norme
pour un enseignement
de qualité

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)